GROUPE	3	FONGICIDE

Fongicide INSPIRE®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur la présente étiquette dans les légumes du genre *Brassica* (choux), les légumes bulbes, les cucurbitacées, les légumes-fruits, les fruits à pépins, les raisins, les pommes de terre, les crosnes du Japon, les topinambours, les cannas comestibles, les souchets comestibles, les patates douces ainsi que les betteraves à sucre.

GARANTIE :
Difénoconazole ..... 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **30004**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: **1 L à 1000 L**

Syngenta Canada Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

À l'exception des légumes du genre *Brassica,* des raisins et des fruits à pépins, ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les légumes du genre *Brassica,* ne pas retourner dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux de récolte à la main et d'irrigation, et ne pas retourner dans les zones traitée pendant un jour pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée dans les légumes du genre *Brassica*, (p.ex. désherbage à la main) ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les raisins, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p.ex. tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement. Dans les fruits à pépins, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 4 jours suivant le traitement pour effectuer l'éclaircissage manuel. Pour toute autre activité effectuée dans les fruits à pépins (p.ex. élagage à la main, étançonnage, tuteurage), ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca.**

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est indiquée, utiliser de l'eau chaude et du savon. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur ces insectes.

Le difénoconazole est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones traitées au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Respecter les zones tampons provinciales.

Ne pas appliquer ce produit avec tout type de système d'irrigation.

ENTREPOSAGE

CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :
Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

INSPIRE® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	3	FONGICIDE

Fongicide INSPIRE®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur la présente étiquette dans les légumes du genre *Brassica* (choux), les légumes bulbes, les cucurbitacées, les légumes-fruits, les fruits à pépins, les raisins, les pommes de terre, les crosnes du Japon, les topinambours, les cannas comestibles, les souchets comestibles, les patates douces ainsi que les betteraves à sucre.

GARANTIE :
Difénoconazole ..... 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

N^{o} D'HOMOLOGATION : **30004**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

À l'exception des légumes du genre *Brassica,* des raisins et des fruits à pépins, ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les légumes du genre *Brassica,* ne pas retourner dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux de récolte à la main et d'irrigation, et ne pas retourner dans les zones traitée pendant un jour pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée dans les légumes du genre *Brassica*, (p.ex. désherbage à la main) ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les raisins, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p.ex. tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement. Dans les fruits à pépins, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 4 jours suivant le traitement pour effectuer l'éclaircissage manuel. Pour toute autre activité effectuée dans les fruits à pépins (p.ex. élagage à la main, étançonnage, tuteurage), ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca.**

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est indiquée, utiliser de l'eau chaude et du savon. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur ces insectes.

Le difénoconazole est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones traitées au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Respecter les zones tampons provinciales.

Ne pas appliquer ce produit avec tout type de système d'irrigation.

ENTREPOSAGE

CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide INSPIRE® est un fongicide à large spectre aux propriétés systémiques et curatives recommandé pour la suppression ou la répression de plusieurs maladies des plantes importantes. Le fongicide INSPIRE peut être appliqué sous forme de pulvérisation foliaire dans le cadre de programmes de pulvérisation en alternance ou en mélange en cuve avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives suivantes.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Équipement de pulvérisation

Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec des buses, un volume d'eau et une pression assurant une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

APPLICATION TERRESTRE

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'ASAE. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Directives concernant l'application par voie aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre et lorsqu'il s'agit d'un mélange en cuve, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

Appliquer dans au moins 45 litres d'eau à l'hectare.

Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). L'espacement entre les buses NE doit PAS dépasser 65 % de la longueur de la rampe.

ÉVITER toute pulvérisation hors cible vers des habitats aquatiques ou terrestres non visés. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Zones Tampons

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suivent, AUCUNE zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :				
			des habitats d'eau douce de profondeur :		des habitats estuarien/marins de profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Légumes du genre *Brassica,* légumes bulbes, cucurbitacées, légumes-fruits, pommes de terre, crosnes du Japon, topinambours, cannas comestibles, patates douces et betteraves à sucre		3	1	1	1	1
Pneumatique	Fruits à pépins, raisins	Premiers stades de croissance	25	4	15	5	3
		Stades de croissance avancés	15	2	5	3	2
Aérienne	Pommes de terre	Avion	30	1	10	3	1
		Hélicoptère	25	1	10	1	1

* Pour les pulvérisateurs agricoles, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans de réduction de la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant des gouttelettes de la classification (ASAE) la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande de pulvériser un volume d'eau minimal de 150 L/ha pour les applications terrestres et de 45 L/ha pour les applications par voie aérienne.

Directives de mélange

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée.

Fongicide INSPIRE seul

1. Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir de mélange ou de pulvérisation.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis verser le fongicide INSPIRE dans le réservoir.
3. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau.
4. Commencer l'application de la solution de pulvérisation lorsque le fongicide INSPIRE est complètement dispersé dans l'eau.
5. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve

Le fongicide INSPIRE est habituellement compatible avec tous les produits d'association. Pour vérifier la compatibilité physique du fongicide INSPIRE avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal. Dans un bocal, verser des quantités proportionnelles de produits et d'eau. Mettre d'abord les poudres mouillables et les granulés dispersables dans l'eau, puis les produits en suspension concentrée et enfin, les concentrés émulsifiables. Après avoir bien mélangé, laisser reposer au moins 5 minutes. Si la combinaison demeure mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est compatible physiquement. Une fois que la compatibilité a été vérifiée, employer la même méthode pour mélanger les produits dans le réservoir.

Mélange en cuve

1. Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir de mélange ou de pulvérisation.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis verser les produits d'association dans l'ordre décrit ci-devant.
3. Laisser le temps aux produits de se dissoudre ou de se disperser dans l'eau. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau ainsi que le fongicide INSPIRE au réservoir de pulvérisation.
4. Laisser le temps au fongicide INSPIRE de se disperser complètement.
5. Effectuer l'application en maintenant l'agitation.
6. Respecter l'ensemble des modes d'emploi, cultures/sites, doses, taux de dilution, précautions et restrictions figurant sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.
7. Ne pas excéder les doses indiquées sur l'étiquette des produits et suivre les précautions et les restrictions les plus limitatives indiquées sur les étiquettes des produits.
8. Ne pas mélanger ce produit avec un produit pour lequel un tel mélange est proscrit.

Restrictions concernant la rotation des cultures

Dans les soixante jours suivant l'application du fongicide INSPIRE, les zones traitées avec ce fongicide ne doivent être réensemencées qu'avec des cultures pour lesquelles ce fongicide est homologué.

MODE D'EMPLOI

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Après deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

NE PAS UTILISER DANS DES SERRES.

Culture	**Légumes-fleurs du genre Brassica (choux)** **Sous-groupe des légumes-fleurs et légumes pommés du genre *Brassica* :** Brocoli; brocoli de Chine (gaï lon); choux de Bruxelles; chou pommé; chou chinois (pé-tsaï); chou chinois (gaï-choï); chou-fleur; chou brocoli; chou-rave **Sous-groupe des légumes-feuilles :** Rapini; chou chinois (pak-choï); chou cavalier; chou frisé; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza Y compris tous les cultivars ou les hybrides.
Maladies supprimées	Brûlure alternarienne (*Alternaria brassicae)* Blanc (*Erysiphe polygoni*)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	364-512 (91-128)
Remarques	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Restrictions particulières : 1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) de fongicide INSPIRE par culture par saison. 2) Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte (DAAR de 3 jours). 3) Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer le récolte à la main et l'irrigation. Ne pas retourner dans les zones traitées pendant un jour suivant le traitement pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les légumes du genre *Brassica* (p.ex. désherbage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement. 4) NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.	

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS®

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte (DAAR de 3 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO® 500 ou BRAVO 720 sur le brocoli, les choux de Bruxelles, le chou pommé et le chou-fleur

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas dépasser la quantité maximale de produit par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE.
Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec MATADOR® 120EC sur le brocoli, les choux de Bruxelles, le chou pommé et le chou-fleur

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiqués sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Ne pas effectuer plus de 3 traitements avec ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans la journée précédant la récolte pour le chou pommé (DAAR de 1 jours).
Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte pour le brocoli, les choux de Bruxelles et le chou-fleur (DAAR de 3 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Culture	**Légumes-bulbes** Oignon ordinaire : Oignon, bulbe; ail; rocambule échalote Oignon vert : oignon vert; poireau; ciboule
Maladies supprimées	Tache pourpre *(Alternaria porri)*
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	364-512 (91-128)
Remarques	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.

Restrictions particulières :

1) Pour les oignons verts, ne pas appliquer plus de 1,53 L/ha (384 g m.a./ha) de fongicide INSPIRE par culture par saison.
2) Pour les oignons ordinaires, ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) de fongicide INSPIRE par culture par saison.
3) Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).
4) NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS sur les oignons ordinaires et les oignons verts

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Pour les oignons verts, ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison si on utilise la faible dose de fongicide INSPIRE et pas plus de 3 applications si on utilise la dose élevée de fongicide INSPIRE.

Pour les oignons ordinaires, ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison.

Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 sur les oignons (ordinaires et verts « à botteler »)

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 3 applications de ce mélange en cuve par saison.

Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte pour les oignons ordinaires (DAAR de 7 jours).

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte pour les oignons verts « à botteler » (DAAR de 14 jours).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec MATADOR 120EC sur l'ail, le rocambule, le poireau, l'oignon ordinaire, l'oignon vert, la ciboule et l'échalote

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.

Ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Culture	**Cucurbitacées** courge cireuse; pastèque à confire; concombre (champs); concombre des Antilles; gourde comestible; momordique; melon véritable (y compris le cantaloup); citrouille; courge d'été (y compris la courgette); courge d'hiver; pastèque Y compris tous les cultivars ou les hybrides.
Maladies supprimées	Blanc (*Sphaerothecafuliginea)* Répression de : Chancre gommeux (*Didymella bryoniae*)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	512 (128)
Remarques	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha. Pour la chancre gommeux, on recommande d' utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 190 L/ha.

Restrictions particulières :

1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) de fongicide INSPIRE par culture par saison.
2) Le produit peut être appliqué le jour même de la récolte (PHI de 0 jours).
3) NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison.
Le produit peut être appliqué le jour même de la récolte (PHI de 0 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE.
Ne pas appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Culture	**Raisins (à l'exception des raisins Concord et de certains hybrides qui ne sont pas de l'espèce *vinifera*. Voir « Précaution » dans la section Remarques.)**
Maladies supprimées	Blanc (*Uncinula necator*)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 (73)
Remarques	Pour le blanc, commencer le traitement à la période du débourrement et appliquer selon un intervalle de 11 à 21 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables au développement d'une forte incidence des maladies. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha. **PRÉCAUTION : Dans les raisins Concord, les hybrides *V. labrusca* et *V. labrusca* ainsi que dans d'autres hybrides qui ne sont pas de l'espèce *vinifera* et pour lesquels la sensibilité est inconnue, l'utilisation du fongicide INSPIRE seul ou en mélange en cuve avec des substances qui peuvent augmenter l'absorbation (adjuvants, engrais foliaires) peut endommager les feuilles ou entraîner d'autres effets phytotoxiques.**

Restrictions particulières :

1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) de fongicide INSPIRE par culture par saison.
2) Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).
3) NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
4) Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation ou de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p. ex. récolte à la main, tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec VANGARD® 75WG

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec VANGARD 75WG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Culture	**Légumes-fruits :** Aubergine; cerise de terre; pépino; piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux); tomatille, tomate
Maladies supprimées	Alternariose (*Alternaria solani*)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 – 512 (73-128)
Remarques	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour un maximum de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Culture	**Légumes-fruits :** Aubergine; cerise de terre; pépino; piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux); tomatille, tomate
Maladies supprimées	Anthracnose (*Colletotrichum* spp.*)*
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	512 (128)
Remarques	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour un maximum de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Restrictions particulières : 1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) par culture par saison. 2) Le produit peut être appliqué le jour même de la récolte (DAAR de 0 jours). 3) Ne pas utiliser dans les variétés de tomates qui mesureront moins de 5 cm à maturité (telles que les tomates cerises). 4) NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.	

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS sur les tomates et les tomatilles

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 sur les tomates

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE.
Ne pas appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec MATADOR 120EC sur les tomates

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les tomates. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la faible dose (83 mL/ha) de MATADOR 120EC.
Ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la dose élevée (125 mL/ha) de MATADOR 120EC.
Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Culture	**Fruits à pépins :** Pomme; pommette; poire; poire asiatique; coing
Maladies supprimées	Tache phoméenne (*Mycosphaerella pomi*) Rouille tumeur (*Gymnosporangium juniperi-virginianae*) Moucheture (*Zygophiala jamacaicensis* (connu anciennement sous le nom de *Schizothyrium pomi))* Rouille du cognassier (*Gymnosporangium clavipes*) Travelure (*Venturia inaequalis, Venturia pirina*) Tache de suie *(Gloeodes pomigena)* Répression de : Blanc *(Podosphaera leucotricha)*
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 (73)
Remarques	Pour obtenir des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser au moins 375 L/ha pour les applications terrestres. **Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement préventif) :** Appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Commencer le traitement lorsque la pointe verte mesure de 6-13 mm (¼ à ½ pouce) ou lorsque les conditions sont favorables au développement du travelure. Poursuivre le traitement jusqu'à la post-floraison, jusqu'à ce que la menace de tavelure primaire soit complète. Pour l'amélioration de la suppression de la travelure, utiliser le fongicide INSPIRE avec un fongicide à action préventive tel que VANGARD 75WG, le fongicide Dithane^{MC} DG 75, le fongicide Maestro® 80DF, le fongicide Manzate® Pro-Stick^{MC}, le fongicide Penncozeb® 75DF et Supra Captan 80WDG. **Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement curatif) :** Utiliser un système de prévisions en commencant au début du stade de la pointe verte. Appliquer dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Effectuer un autre traitement après 7 jours. Pour l'amélioration de la suppression de la travelure, utiliser le fongicide INSPIRE avec un fongicide à action préventive tel que VANGARD 75WG, le fongicide Dithane DG 75, le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et Supra Captan 80WDG. **Blanc** : Commencer l' application du fongicide INSPIRE lorsque les pommiers sont fortement bourgeons et appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Après avoir appliqué le fongicide INSPIRE, utiliser d'autres fongicides tel que VANGARD 75WG, au besoin. **Rouille tumeur, rouille du cognassier et tache phoméenne :** Commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10 jours jusqu'au deuxième traitement post floral. **Tache de suie, moucheture :** Pour une suppression tôt dans la saison, commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Maestro 80DF et Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10 jours jusqu'au deuxième traitement post floral. Après avoir appliqué le fongicide INSPIRE, utiliser d' autres fongicides indiqués sur l'étiquette, au besoin.

Gestion de la résistance : Pour prévenir l'acquisition d'une résistance, ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE ou d'autres fongicides du groupe 3 ou d'un mélange de fongicides du groupe 3. Alterner avec un fongicide présentant un mode d'action différent.

Restrictions particulières :

1) Ne pas appliquer plus de 1,46 L/ha de fongicide INSPIRE par culture (365 g m.a./ha) par saison.
2) Ne pas appliquer le fongicide INSPIRE dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).
3) Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 4 jours pour effectuer l'éclaircissage manuel. Pour toute autre activités dans les fruits à pépins, (p. ex. élagage à la main, étonçonnage, tuteurage) ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec ACTARA® 25WG sur les pommiers, les pommetiers, les poiriers et les poiriers orientaux

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec ACTARA 25WG pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et d'ACTARA 25WG pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide ACTARA 25WG.

Pour les pommiers, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année (maximum de 2 applications après la floraison ou une application avant la floraison et une après la floraison).

Pour les poiriers, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte (DAAR de 60 jours).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec MATADOR 120EC sur les pommiers et les poiriers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommiers et les poiriers. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.

Pour les pommiers, ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année.

Pour les poiriers, ne pas effectuer plus d'un traitement de ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK® 1,9 % EC sur les pommiers et les poiriers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommiers et les poiriers. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC.

Pour les pommiers, ne pas effectuer plus d'un traitement de ce mélange en cuve par saison de croissance.

Pour les poiriers, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la faible dose d'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC (0,75 L/ha); ne pas effectuer plus d'un traitement de ce mélange en cuve par année si on utilise la dose élevée d'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC (1,5 L/ha).

Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte (DAAR de 28 jours).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec VANGARD 75WG sur les pommiers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec VANGARD 75WG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 72 jours précédant la récolte (DAAR de 72 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide Dithane DG 75 sur les pommiers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide Dithane DG 75 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte (DAAR de 45 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide Maestro 80DF sur les pommiers et les poiriers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide Maestro 80DF pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide Manzate Pro-Stick sur les pommiers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide Manzate Pro-Stick pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte (DAAR de 45 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide Penncozeb 75DF sur les pommiers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide Penncozeb 75DF pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte (DAAR de 45 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec Supra Captan 80WDG sur les pommiers

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec Supra Captan 80WDG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Culture	**Crosne du Japon; topinambour; canna comestible; souchet comestible; pomme de terre; patate douce**
Maladies supprimées	Alternariose (*Alternaria solani*)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 – 512 (73-128)
Remarques	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Pour tous les types d'application terrestre, on recommande d'utiliser au moins 150 L/ha. Application par voie aérienne pour les pommes de terre seulement. Pour les applications par voie aérienne, on recommande d'utiliser au moins 45 L/ha.

Restrictions particulières :
1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) par saison.
2) Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).
3) APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE pour les pommes de terre seulement.

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS sur les pommes de terre
Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 ou BRAVO ZN sur les pommes de terre
Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec BRAVO 500, BRAVO 720 ou BRAVO ZN pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec le fongicide agricole Allegro® 500F sur les pommes de terre
Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec le fongicide agricole Allegro 500F pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC sur les pommes de terre
Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC.
Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec l'insecticide ACTARA 240SC sur les pommes de terre

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec l'insecticide ACTARA 240SC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide ACTARA 240SC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide ACTARA 240SC.
Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec l'insecticide FULFILL® 50WG sur les pommes de terre

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec l'insecticide FULFILL 50WG pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide FULFILL 50WG pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide FULFILL 50WG.
Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

Fongicide INSPIRE en mélange en cuve avec l'insecticide MATADOR 120EC sur les pommes de terre

Le fongicide INSPIRE peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Pour les applications par voie terrestre, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la dose élevée (125 mL/ha) de MATADOR 120EC et ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la faible dose (83 mL/ha) de MATADOR 120EC.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

Culture	**Betteraves à sucre**
Maladies supprimées	Cercosporose (*Cercospora beticola*) Blanc (*Erysiphe polygoni*)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 – 512 (73-128)
Remarques	Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 28 jours; alterner avec un fongicide sans triazole (autre que du groupe 3) homologué pour la lutte contre ces maladies dans la betterave à sucre. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.

Restrictions particulières :

1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) par saison.
2) Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).
3) NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Le fongicide INSPIRE est un fongicide du groupe 3. Le fongicide INSPIRE présente le mode d'action suivant : inhibiteur à base de la déméthylation de la biosynthèse des stérols (DMI) qui perturbe la synthèse des membranes en bloquant la déméthylation. Les agents fongiques peuvent devenir résistants aux produits présentant le même mode d'action lorsqu'ils sont appliqués à répétition. Comme on ne peut pas prévoir l'acquisition d'une résistance, il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance propres à la culture et à la région. On ne doit pas alterner le fongicide INSPIRE ou mélanger en cuve celui-ci à un fongicide pour lequel une résistance est déjà acquise. Aux fins de la gestion de résistance, ne pas appliquer sur des plants destinés au repiquage.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSPIRE ou les autres fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du produit et ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE ou d'autres fongicides du même groupe avant d'alterner avec un fongicide présentant un mode d'action différent.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures ou des maladies précises dans votre région, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

ACTARA®, AGRI-MEK®, BRAVO®, FULFILL®, INSPIRE®, MATADOR®, REVUS® et VANGARD® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.
Allegro®, Dithane™, Maestro®, Manzate® Pro-Stick™ et Penncozeb® sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.